

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 13 MARS 2012 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- STEVE GUIMONT, représentant de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

EST ABSENT : FRÉDÉRIC POULIN, maire de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet adjoint constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2012-03-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 13 mars 2012 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 14 février 2012
4. RENCONTRE
 - 4.1 MAMROT
 - 4.2 Rencontre en avril (voir pièce B)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélangier

- 5.1.1 État de situation
- 5.1.2 Dossier Ascenseur
- 5.1.3 Autres
- 5.2 La Centaurée – Demande à la Ville de Montmagny pour l’utilisation du réseau routier en vue d’un projet de parade de cirque
- 5.3 Table de concertation des aînés – Colloque « Bien vieillir chez-soi »
- 5.4 Résolutions – Comité consultatif agricole, Comité de gestion des matières résiduelles et Conseil d’administration du CLD de la MRC de Montmagny
- 5.5 CJS (Coopérative jeunesse de services) – Décision
- 5.6 Poste de la SQ – Contrat d’entretien ménager
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Pacte rural
 - 6.1.1 Projets
 - 6.1.2 Services de proximité
 - 6.2 RCI modifiant le RCI n° 2007-56 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 6.3 Modifications aux règlements de zonage
 - 6.4 Plan d’action - Parc des Appalaches
 - 6.5 Plan d’action - Montmagny et ses îles
 - 6.6 Programme de multifonctionnalité de l’agriculture vs les terres en friche
 - 6.7 Projets régionaux
 - 6.7.1 Monk
 - 6.7.2 Autres projets
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de février et mars 2012
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2011
 - 8.3 Réserve exercice 2011
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. Rapport des comités
 - 10.1 CSP
- 11. VARIA OUVERT
- 12. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 17 FÉVRIER 2012**

2012-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 14 février 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

**4. RENCONTRE
4.1 MAMROT**

La rencontre est reportée à une date indéterminée pour l’instant considérant la mauvaise température.

4.2 RENCONTRE EN AVRIL

Suite à la demande de rencontre de la part de l'organisme Bassin versant de la Côte-du-Sud afin de présenter leur organisme et les services offerts, il est convenu de les rencontrer à la session du 10 avril 2012 à 20h (durée de 15 minutes).

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

Un tableau synthèse de la fermeture du projet (tel que déposé au vérificateur) est déposé aux membres du conseil.

5.1.2 DOSSIER ASCENSEUR

KONÉ a confirmé officiellement, par le biais de son procureur, qu'il assurait la défense de la MRC et qu'il assumerait également les amendes.

5.1.3 AUTRES

Pavage du stationnement : le devis devrait être prêt sous peu.

Dossier affichage : le devis est presque complété.

Dossier Hydro Québec : la MRC de Montmagny a eu la confirmation d'une subvention totale pour une somme de 173 892,43 \$ dans le cadre du programme « *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* ».

5.2 **LA CENTAURÉE – DEMANDE À LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'UTILISATION DU RÉSEAU ROUTIER EN VUE D'UN PROJET DE PARADE DE CIRQUE**

2012-03-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise l'organisme La Centaurée à utiliser le stationnement de l'Édifice Amable-Bélanger au cours du mois d'août pour le passage de la parade et de la fanfare pour une soirée considérant que le tout se déroulera en dehors des heures de bureau de l'édifice.

ADOPTÉ

5.3 **TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS – COLLOQUE « BIEN VIEILLIR CHEZ-SOI »**

2012-03-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Marie-Eve Proulx soit la personne déléguée pour représenter la MRC de Montmagny au Colloque des partenaires « Bien vieillir chez-soi ».

ADOPTÉ

5.4 NOMINATIONS SUR LES COMITÉS - COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE, COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD.

2012-03-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire des modifications à la liste des comités du 23 novembre 2011, soit :

QUE, considérant que ce n'est plus requis, M. Gaston Caron ne soit plus identifié comme substitut sur le Comité consultatif agricole et sur le Comité de gestion des matières résiduelles.

QUE Mme Natasha Lambert et M. Jean Laberge remplacent Mme Nathalie Bernier et M. Christian Dionne au sein du Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny. Le Conseil d'administration du CLD se compose maintenant des personnes suivantes :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

4 représentants « Élus »

Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Madame Marie-Eve Proulx
Monsieur André Clavet
Monsieur Pierre Thibaudeau

3 représentants « Affaires »

Monsieur Pierre Fréchette
Madame Natasha Lambert
Monsieur Jean Laberge

1 représentant « Éducation »

Un représentant du Centre d'études collégiales de Montmagny, soit le directeur de L'Envolée, M. Denis Pelletier.

1 représentant « Organisme à but non lucratif »

Monsieur André Fortin

Observateurs : M. Daniel Racine, MRC de Montmagny
M. Norbert Morin ou
M. Mireille Thibault, député
M. Martine Raby, CLÉ

ADOPTÉ

5.5 CJS (COOPÉRATIVES JEUNESSE DE SERVICES) - DÉCISIONS

Le CJE a convoqué les municipalités concernées, le CLD et la MRC afin de discuter de la problématique de financement des CJS pour l'année 2012. Le fonds de financement provient de placements et cette année, les résultats permettent de financer seulement treize CJS sur les dix-huit que comptait en 2011 la région Chaudière-Appalaches.

Pour la MRC de Montmagny, le nombre de CJS passerait de quatre à deux en 2012. Actuellement, nous sommes en attente de nouvelles du CJE concernant le financement additionnel demandé. Selon les nouvelles, il sera peut-être nécessaire que le milieu participe financièrement. Par contre, on souligne qu'on souhaite que la coordination soit efficace car c'est une des lacunes constatées.

À SUIVRE.

5.6 POSTE DE LA SQ – CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

2012-03-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'entretien ménager soit confié à Les Services Ben-Son au coût de 24 990 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013 pour l'entretien ménager du poste de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PACTE RURAL

Le Comité de suivi du Pacte rural a tenu une rencontre d'évaluation de projets en après-midi et recommande les projets suivants :

6.1.1 PROJETS

Lors de la rencontre, le coordonnateur à l'aménagement présentera les projets de Pacte rural recommandés par le Comité de suivi.

PROJET 1 : SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

2012-03-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 29 704,80 \$ à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour la réalisation du projet Parc 2012 totalisant un investissement de 37 131 \$.

ADOPTÉ

PROJET 2 : AFFICHAGE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

2012-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 16 230 \$ à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour la réalisation du projet Affichage des services totalisant un investissement de 35 730 \$.

QUE la MRC de Montmagny verse cette somme lorsque le montage financier du projet sera complété.

QUE la MRC de Montmagny participe au projet à conditions que le programme d'affichage soit harmonisé et intégré à celui qui est présentement développé pour le secteur du Parc des Appalaches.

ADOPTÉ

PROJET 3 : MARCHÉ PUBLIC AU CENTRE-VILLE DE MONTMAGNY

2012-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 40 000 \$ à la Ville de Montmagny pour la réalisation du projet Marché public du centre-ville de Montmagny totalisant un investissement de 103 417 \$.

ADOPTÉ

PROJET 4 : COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE CHEZ PHILOMÈNE À SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

2012-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 22 200 \$ à « Philo, Coopérative de solidarité d'alimentation » pour la réalisation du projet Coop alimentaire Chez Philo – Phase 2 totalisant un investissement de 30 550 \$.

ADOPTÉ

PROJET 5 : TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY

2012-03-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. STEVE GUIMONT
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 11 200 \$ à Transport collectif de la MRC de Montmagny pour la réalisation du projet Transport collectif de la MRC de Montmagny 2012 totalisant un investissement de 169 000 \$.

ADOPTÉ

6.1.2 SERVICES DE PROXIMITÉ

À la demande d'une municipalité, le conseil a une discussion sur la collaboration des organisations publiques pour maintenir les services dans les communautés.

- CONSIDÉRANT que le milieu municipal et le gouvernement du Québec ont convenu d'un pacte pour l'occupation du territoire rural;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est présent par l'entremise de ministères et d'organismes publics sur le territoire rural;
- CONSIDÉRANT que toutes les organisations du milieu doivent contribuer au maintien des services de proximité sur un territoire;

2012-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la démarche de la municipalité de Cap-Saint-Ignace qui incite le gouvernement du Québec à participer au maintien des services de proximité dans les communautés locales notamment lors d'achats effectués par des organismes publics ou mandatés par le gouvernement.

ADOPTÉ

6.2 RCI N° 2012-75 MODIFIANT LE RCI N° 2007-56 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

RÈGLEMENT N° 2012-75 MODIFIANT LE RCI N° 2007-56 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES ET SUIVANTS EN VUE D'ACCORDER UNE DÉROGATION POUR LA RÉFECTION D'UN MUR EN BORDURE DU FLEUVE SAINT-LAURENT VISANT À PROTÉGER DES INONDATIONS LES LOTS : 4 257 463, 4 257 464,

**4 257 465, 4 257 466, 4 400 006, 4 257 467 ET
4 400 005**

Avis de motion : 14 février 2012
Adoption : 13 mars 2012
Approbation du MAMR :
Publication :

- ATTENDU l'avis de motion donné à la séance du 14 février 2012;
- ATTENDU qu'une dispense de lecture a été demandée;
- ATTENDU que le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil à cette séance.
- ATTENDU QU'un projet de développement résidentiel est prévu sur les lots 4 257 463, 4 257 464, 4 257 465, 4 257 466, 4 400 006, 4 257 467 et 4 400 005;
- ATTENDU QU'un mur de protection des hautes eaux a été aménagé dans ce secteur dans les années 1950 et demande à être réparé pour protéger le site du projet résidentiel;
- ATTENDU QUE le mur existant est un ouvrage qui à l'origine était et est encore en moyenne au-dessus de la ligne des hautes eaux;
- ATTENDU QUE la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que l'article 23 et l'annexe 2 du Règlement de contrôle intérimaire n° 2007-56 édictent que les ouvrages de protection contre les inondations entrepris par les gouvernements ou les organismes sous leur compétence sont admissibles à une demande de dérogation aux conditions qui y sont énumérées;
- ATTENDU QUE les études déposées par la firme Roche démontrent que la réfection du mur et l'aménagement du projet résidentiel respectent les cinq critères énoncés à l'article 23 soit :
 - . Assurer la sécurité des biens et des personnes;
 - . Assurer l'absence d'impact sur le régime hydraulique;
 - . Assurer l'intégrité des territoires;
 - . Protéger la qualité des habitats;
 - . Démontrer l'intérêt public;
- ATTENDU QUE le MDDEP propose que la MRC de Montmagny utilise une clause dérogatoire afin de permettre la réfection du mur de protection;

2012-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny adopte le *Règlement n° 2012-75 modifiant le RCI n° 2007-56 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables en vue d'accorder une dérogation sur les lots **4 257 463, 4 257 464, 4 257 465, 4 257 466, 4 400 006, 4 257 467 et 4 400 005.***

ARTICLE 1 AJOUT DE L'ARTICLE 23.3 AYANT POUR TITRE - ACCORD D'UNE DÉROGATION SUR LES LOTS 4 257 463, 4 257 464, 4 257 465, 4 257 466, 4 400 006, 4 257 467 ET 4 400 005 À BERTHIER-SUR-MER

D'ajouter l'article 23.3 au règlement de contrôle intérimaire n° 2007-56, lequel se lira comme suit :

La MRC de Montmagny accorde une dérogation pour la réfection d'un mur de protection à Berthier-sur-Mer permettant de réparer les brèches et d'assurer l'efficacité du mur de protection tout en respectant la hauteur moyenne de l'ouvrage qui est de 5,28 mètres géodésiques.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

6.3 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE

Pas de demande.

6.4 PLAN D'ACTION – PARC DES APPALACHES

Le coordonnateur à l'aménagement fait le point sur l'état d'avancement du plan d'action du Parc des Appalaches.

La conférence de presse et la présentation aux organisations publiques et touristiques a été faite le 28 février dernier. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Une excellente couverture médiatique a suivi. Des entrevues ont été faites à la radio locale, les sites web et les média écrits. Des vidéos ont été présentées à TVA et LCN. Des articles suivront dans des revues spécialisées et des cahiers touristiques (Ex. : La Presse).

Présentement, quatre projets de développement sont à l'étude au CLD.

6.5 PLAN D'ACTION – MONTMAGNY ET SES ÎLES

Les membres du Comité du contenu du colloque sur le tourisme et le Plan d'action Montmagny et ses îles informent le conseil des actions qui seront réalisées dans les prochaines semaines.

Le 18 avril, il y aura présentation du plan d'action « Montmagny et ses Îles » aux intervenants touristiques et publics du secteur Nord de la MRC. M. Jean Michel Perron accompagnera le comité pour la présentation en avant-midi. Les intervenants privés dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie seront appelés à se nommer trois représentants pour compléter le Comité Tourisme au CLD.

L'après-midi sera réservée à des échanges et présentations spécifiques sur les sujets suivants : Image de marque, Programme Bienvenue la visite, Club des Ambassadeurs, Les Micro-événements.

La journée aura lieu à l'Oiselière.

6.6 PROGRAMME DE MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE VS LES TERRES EN FRICHE

Pour faire suite à la proposition du MAPAQ de proposer des projets de multifonctionnalité de l'agriculture, il a été retenu par les membres du Comité des terres en friche de préparer un ou deux projets répondant aux critères du programme.

- Le premier projet concernerait la revalorisation des terres en friche par la plantation d'argousiers sur les terres en friche répondant aux critères agronomiques et aux volontés des propriétaires;
- Le deuxième projet serait la mise en place de culture paysagère le long de sections de routes dites panoramiques, et ce, toujours sur des terres en friche.

Le projet sera élaboré à partir de la cartographie préparée dans le cadre de l'étude du potentiel des terres en friche.

6.7 PROJETS RÉGIONAUX

6.7.1 MONK

Une rencontre des MRC concernant l'opération et la mise en valeur du Parc linéaire Monk sera tenue le 14 mars 2012 à la MRC de L'Islet.

6.7.2 AUTRES PROJETS

L'avant projet « Accès au fleuve et à l'Archipel de l'Isle-aux-Grues » est déposé et lorsque le montage financier ainsi que l'arrimage au plan d'action Montmagny et ses Îles seront faits, une proposition d'engagement par la MRC pourra être adoptée.

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE FÉVRIER ET MARS 2012

2012-03-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de février et mars 2012 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
I1200132	488.13	Comm. adm. de régime de retraite
I1200133	4 000.84	SSQ – Investissement et retraite
I1200134	171.61	Revenu Canada
I1200135	11 253.00	Ministre du Revenu du Québec
I1200136	4 624.79	Revenu Canada
I1200137	8 363.40	Hydro Québec
I1200138	2 742.71	Hydro Québec
I1200139	103.66	Télus Québec
I1200140	230.70	Télus Québec

I1200141	218.96	Visa
I1200142	359.68	Télus Mobilité
I1200143	459.86	Comm. adm. de régime de retraite
C1200144	244.40	Proulx, Marie-Eve
C1200145	93.00	Fonds de l'information foncière
C1200146	59.33	Journal L'Oie blanche
C1200147	128.36	Canadian Tire / Gestion P. Venne inc.
C1200148	51.27	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1200149	955.94	Association des directeurs généraux des MRC
C1200150	20 000.00	Parc régional des Appalaches
C1200151	26 603.36	Servitech inc.
C1200152	21 005.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1200153	9.03	Centre de service François Côté
C1200154	19.00	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200155	5 000.00	Corporation de développement de la Rivière Daaquam
C1200156	1 693.30	Richard, Éric
C1200157	431.66	René Samson inc., ent. électricien
C1200158	164.46	Québec linge, service d'uniformes
C1200159	206.96	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1200160	170.00	Pyro Sécur
C1200161	11 207.08	Les Concassés du Cap inc.
C1200162	5 347.80	Comité des Loisirs de Notre-Dame-du-Rosaire
C1200163	731.64	Appalaches Télécom inc.
C1200164	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200165	250.31	Extincteurs Montmagny inc.
C1200166	26.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200167	90.00	Michel Robitaille, consultant
C1200168	3 500.00	Programme LAAA
C1200169	10 000.00	Programme RénoVillage
C1200170	2 253.51	Infotech
C1200171	3 424.59	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1200172	330.00	Pyro Sécur
C1200173	10 995.95	Les Concassés du Cap inc.
C1200174	223 591.04	Construction Couture & Tanguay
I1200175	2 936.62	SSQ – Investissement et retraite
I1200176	927.93	Comm. adm. de régime de retraite
I1200177	1 887.28	SSQ – Investissement et retraite
I1200178	6 339.29	Revenu Québec – Service Clic Revenu
I1200179	149.46	Cogeco câble S.E.N.C.
I1200180	542.35	Revenu Canada
I1200181	18 710.40	Ministre du Revenu du Québec
I1200182	7 432.21	Revenu Canada
TOTAL	420 599.20\$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 420 599.20 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2011 tel que déposé au vérificateur est déposé au conseil. On s'attend à un léger surplus d'exercice.

8.3 RÉSERVE EXERCICE 2011

2012-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la création de trois réserves pour l'exercice 2011, soit :

Évaluation	85 193,94 \$
Boues de fosses septiques	28 055,34 \$
Incendie	9 760,00 \$

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. RAPPORT DES COMITÉS

10.1 CSP

Considérant que suite au sondage, plus de quinze participants se sont montrés intéressés à une visite du quartier général de la Sûreté du Québec;

2012-03-16

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Sûreté du Québec soit avisée de l'intérêt de la MRC de Montmagny à participer à une visite du quartier général au cours des prochaines semaines.

ADOPTÉ

11. VARIA OUVERT

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-03-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h49.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.